

À VOUS LA RÉGION



ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

La Région s'engage aux côtés des professionnels de santé libéraux pour l'acquisition d'équipements destinés à sécuriser leurs locaux professionnels

QUELLES SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Renforcer la sécurisation des locaux d'exercice des professionnels de santé libéraux.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

Tous les professionnels de santé libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe, et confrontés à des problématiques de sécurité, rendant difficile la poursuite de leur activité professionnelle :

- Médecins, omnipraticiens ou spécialistes de premier recours,
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Infirmiers,
- Sage-femmes

Les bénéficiaires éligibles doivent démontrer que leurs conditions de travail sont impactées par des problèmes de sécurité.

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

Tous les équipements destinés à sécuriser les locaux des professionnels de santé tels que portes blindées, clés de sûreté, interphone ou visiophone couplés avec une gâche électrique ou encore éclairage performant à l'épreuve du vandalisme.

QUELLES SONT LE MODALITÉS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

La Région peut participer au financement de l'acquisition d'équipements de sécurité à hauteur de 70% maximum de la dépense subventionnable, dans la limite d'un plafond fixé à 15 000€.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

Les porteurs de projet sont invités à déposer leur demande de subvention sur la plateforme des aides régionales, mesdemarches.iledefrance.fr dans le cadre du dispositif « Soutien au maintien des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe ».

COMMENT SOUSCRIRE ?

➤ Contact : sante@iledefrance.fr

Si votre demande concerne une structure collective de santé, rendez-vous sur : [Aides aux maisons de santé pluriprofessionnelles \(MSP\)](#), centres de santé et cabinets de groupe | Région Île-de-France (iledefrance.fr)

Plus d'informations :

www.iledefrance.fr/securite-cabinets-medicaux

 Région
île de France